

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



1. - GENERALITES

Toutes les marchandises fabriquées et/ou fournies par nos soins sont vendues selon les conditions de vente ci-après.
La passation d'une commande ou l'acceptation de nos offres de prix entraîne l'approbation du client, des règles suivantes.
Tous les autres termes ou conditions (même stipulés dans la commande du client) sont exclus à moins d'un accord écrit expressément consenti par nos soins.

2. - VALIDITE

Nos propositions de prix sont valables pendant la période indiquée sur celles-ci, ou à défaut, pendant 30 jours maximum à compter de la date d'émission de ces propositions.

3. - LIVRAISONS ET RESPONSABILITES

Le risque de perte ou dommage des marchandises est transféré au client dès lors que les marchandises ont été livrées dans les locaux du client. Lorsque le client se charge lui-même du transport des marchandises, sa responsabilité commence dès le moment où il a réceptionné les marchandises dans nos locaux.
Toute date de livraison est notifiée par écrit dès la réception de la commande écrite du client, celle-ci devant contenir toutes les informations nécessaires (caractéristiques, références, plans...) pour permettre une bonne identification de la marchandise commandée.
Nous faisons notre maximum pour respecter les délais indiqués, cependant nous ne pourrions être tenus pour responsables du non respect de ceux-ci.

4. - PRIX

Toutes les marchandises sont vendues aux conditions en cours au moment de la livraison. Nos prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Dans le cas de modifications (changement de spécification, annulation...) de la commande par le client, nos prix seront modifiés en conséquence, et en particulier toute annulation de commande entraînera des indemnités correspondant au montant des travaux engagés par nos soins pour cette commande.

5. - PAIEMENT

Les paiements de nos factures sont effectués selon les conditions établies avec le client.
Au-delà de l'échéance prévue, les pénalités seront calculées sur la base du taux de l'intérêt légal majoré de 50%.

6. - CONFORMITE DES MARCHANDISES

Toutes les marchandises sont livrées conformes aux spécifications et descriptions établies par nos soins.
Dans le cas où les marchandises doivent être fabriquées selon les spécifications et plans du client, nous nous réservons le droit de modifier légèrement ces plans et spécifications et de livrer les marchandises en conformité avec ces modifications.

7. - RETOUR DES MARCHANDISES

Les marchandises ne pourront être retournées à notre Société que sur accord exprès de nos services. Un numéro d'autorisation sera alors attribué. Le transport et les risques de perte des marchandises sont à la charge du client jusqu'à réception à notre Société, sauf en cas d'erreur de livraison de notre part.

Les marchandises devront être retournées à **EFD International Inc.** à l'adresse suivante :

Unit 3 – Clarendon Drive
Wymbush Industrial Park
MILTON KEYNES MK88DA
G.B.

Notre politique en matière de retour des marchandises couvre la plupart des situations. Nos conditions sont les suivantes :

1. Obtenir une autorisation préalable auprès de notre service clientèle.
2. Si la marchandise est retournée dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation, nous établirons un avoir sans frais.
3. Après un délai de 30 jours date de facture, il y aura une inspection et des frais de restockage représentant 25 % du prix de la marchandise retournée
4. Après 90 jours date de facture, la marchandise ne sera pas reprise.

Ces conditions s'appliquent à des marchandises retournées à l'état neuf, non utilisées, dans leur emballage d'origine et en bon état.
Toute marchandise reçue incomplète ou endommagée sera retournée au client (sauf en cas de prêt de matériel).

Ne seront pas repris :

1. Toute boîte de consommables de dosage (aiguilles, seringues, pistons, etc.) qui a été ouverte.
2. Tout réservoir produit ou équipement de dosage qui a été contaminé.
3. Tout produit (pâte à souder, flux, pâte thermique, produit de purge).
4. Toute marchandise spécifique demandée par le client.

8. - PERFORMANCES

Nous ne sommes pas responsables des performances obtenues par les matériels fabriqués à l'aide de nos marchandises. De même nous dégageons toute responsabilité concernant les défauts, dégâts, insuffisances causés par nos marchandises si ces dernières ont été utilisées de manière inadéquate.

9. - EXPOSITIONS - PUBLICITE

Aucun de nos produits ne peut être montré à une exposition ou servir de support publicitaire sans notre approbation écrite.

10. - RESPONSABILITE POUR DEFAUTS

Si les réclamations du client sont justifiées, ce dernier a le droit de demander la réparation ou le remplacement de la pièce endommagée, et ce durant la période couverte par la garantie. La pièce défectueuse devra nous être retournée. Aucune demande d'indemnités ou de dommages indirects ne sera retenue.

En aucun cas, nous ne pouvons être tenus responsables des défauts occasionnés par un mauvais stockage, ou par des réparations faites par d'autres personnes que celles habilitées par nos soins.

Toute réclamation doit comporter avec précision la description du dit défaut de la marchandise concernée, sa date d'achat, son numéro de série, le nom du vendeur et pour les pièces détachées, la référence de la commande. En cas de pièces fabriquées par des tiers, notre responsabilité est limitée à la garantie de nos fournisseurs.

11. - PERIODE DE GARANTIE

La période de garantie de nos produits est de 1 à 10 ans selon les applicateurs-doseurs et les contrôleurs, et de 1 an pour les valves.

12. - ABANDON DE DROITS

Toute défaillance de notre part dans l'application de ces règles, ne constitue pas un abandon de nos droits.

13. - COMPETENCE

Toute contestation est soumise à la juridiction du Tribunal de Versailles, seule compétente, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

14. - RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété du matériel livré est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. Cependant l'acquéreur reste responsable des risques de perte et de destruction ainsi que de l'entretien de la marchandise dès sa livraison dans les locaux du client.

Le matériel vendu reste notre propriété jusqu'à paiement intégral de son prix. (Loi N° 80335 du 12 mai 1980).

15. - EXPEDITIONS

Nos prix sont conclus aux conditions "Départ" les coûts d'expédition étant facturés en sus.